

ront saisi de la question, le comité l'examinera très volontiers.

Des voix: Bravo!

* * *

LA DÉFENSE NATIONALE

LA DÉMOLITION DE L'ARSENAL DE GUELPH—LE PRIX D'UN CERTAIN ÉCRITEAU

M. A. D. Hales (Wellington): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre de la Défense nationale. Vu que les négociations sont presque terminées entre son ministère et la ville de Guelph au sujet de la vente de l'Arsenal qui existe depuis 61 ans et qui sera démolie, le ministre pourrait-il nous expliquer pourquoi, la semaine dernière, on a placé un écriteau qui aurait coûté \$500 portant la simple mention: Ministère de la Défense nationale, Arsenal des Forces canadiennes, Guelph?

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Je ne crois pas que cette question soit opportune. Elle devrait être inscrite au *Feuilleton*. L'hon. représentant avouera que sa question a plutôt l'air d'une plainte. On ne peut accepter ce genre de question présentement.

M. Hales: A dix heures, monsieur l'Orateur.

* * *

• (1140)

L'IMMIGRATION

L'OPPORTUNITÉ D'UNE ÉTUDE EN COMITÉ DE LA LOI ET DES RÈGLEMENTS

M. G. W. Baldwin (Peace River): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration. Étant donné les graves problèmes qu'entraînent les dispositions et règlements actuels relatifs à l'immigration, le ministre voudrait-il prier ses collègues de créer un comité parlementaire le plus tôt possible pour étudier l'ensemble de la question et faire des recommandations? Je ne veux pas citer les nombreux cas, mais à la lumière des faits que le ministre n'ignore certainement pas, voudrait-il envisager la formation de ce comité?

L'hon. Bryce Mackasey (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, je rappelle au député que le comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration terminait il y a une semaine au plus des audiences où son parti était très bien représenté.

LE SUICIDE D'ALICIA WIERCIOCH—DEMANDE D'ENQUÊTE

M. Steven E. Paproski (Edmonton-Centre): Je voudrais poser une question supplémentaire, soit au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration, soit au premier ministre suppléant. Comme la réputation internationale du Canada est en cause, comme on accueille les conscrits réfractaires à bras ouverts et qu'on permet à des assassins politiques de demeurer ici, alors que des personnes laborieuses qui n'aspirent qu'à la liberté s'enlèvent la vie...

Des voix: Règlement!

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député voudrait-il poser sa question? Il faisait là une argumentation, ou un discours. Qu'il veuille bien poser sa question.

M. Paproski: Ce sont les faits, monsieur l'Orateur, parce qu'on les traite comme des criminels en appliquant des règlements bureaucratiques inhumains et inexorables. Je veux demander...

Des voix: Règlement!

M. l'Orateur: A l'ordre. Je fais remarquer au député qu'il s'éloigne du Règlement. Il fait un discours, en réalité. Si tous les députés abusaient ainsi du Règlement, rares seraient les questions posées pendant la période réservée à cet effet. Tous les députés ont le devoir d'observer le Règlement.

M. Paproski: Le ministre, ou le premier ministre suppléant, voudrait-il nous dire si le gouvernement procède à une enquête spéciale sur la mort tragique d'Alicia Wiercioch, qui aimait tant le Canada qu'elle s'est tuée pour y rester?

M. l'Orateur: On a évidemment déjà posé cette question. Cependant, il se pourrait que le ministre possède d'autres renseignements; peut-être voudra-t-il répondre maintenant.

L'hon. Bryce Mackasey (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Oui, monsieur l'Orateur. J'ai effectivement demandé qu'on mène une enquête, étant donné que la question semblait relever de mon ministère. Je dois dire que la dame en cause n'a pas fait l'objet d'un arrêt d'expulsion parce qu'elle travaillait illégalement au Canada, comme on l'a écrit dans les journaux. Elle a obtenu en 1970 un permis de travail. Son expulsion n'a pas été ordonnée avant qu'elle ait terminé sa procédure d'appel. En réalité, son avocat a dit que sa cause serait de nouveau présentée à une date future et avait demandé une prolongation de la période prévue pour les appels au tribunal fédéral. Il y avait aussi encore la possibilité d'un appel à Cour suprême. Par conséquent, si tragiques que soient les circonstances, on peut difficilement les relier à un déni quelconque des droits de cette personne.

M. Paproski: Le ministre peut-il renseigner la Chambre quant au nombre d'expulsions derrière le Rideau de fer depuis six mois?

M. l'Orateur: C'est, à mon avis, une donnée statistique que réclame le député, et les questions de ce genre doivent être inscrites au *Feuilleton*.

LE DROIT AUX SERVICES D'UN AVOCAT LORS DE LA COMPARUTION DEVANT LA COMMISSION D'APPEL DE L'IMMIGRATION

M. Douglas A. Hogarth (New Westminster): Le ministre voudrait-il donner à la Chambre l'assurance que toute personne comparaissant devant la Commission d'appel de l'immigration aura droit d'être représentée par un avocat que ce soit au moment de la première instance d'expulsion ou d'une instance ultérieure?

L'hon. Bryce Mackasey (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Oui, monsieur l'Orateur. Je vais signaler volontiers cette question au président de la Commission d'appel dès aujourd'hui.